

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du lundi 2 décembre 2019 à 19h00, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Andrea Geary, Dominic Tremblay, Maurice Brossoit et Rémi Robidoux formant quorum sous la présidence du maire.

Sont également présentes : mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

Est absent : le conseiller Florent Ricard (absence motivée).

---

**Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum**

Le quorum est constaté.

**19-12-02-5148**      **Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux  
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit  
Et résolu à l'unanimité:**

**Que** le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance ordinaire du lundi 2 décembre 2019 à 19 h 00.

Adopté

**ORDRE DU JOUR**

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Annonces et dépôt des documents :
  - 1. Rapport sur la situation financière au 30 novembre 2019;
  - 2. Dépôt de la liste des dépenses autorisées en novembre 2019;
  - 3. Rapport sur la situation financière Investissement au 30 novembre 2019;
  - 4. Dépôt de la liste des dépenses investissement autorisées en novembre 2019;
  - 5. Dépôt du Registre de la réception de dons, de marque d'hospitalité ou des avantages reçus par les membres du conseil municipal;  
(*En vertu de l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*)
- D) Période d'information du maire;
  - 
  -
- F) Période de questions du public;

**10. – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**10.1** Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2019;

**10.2** Procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 novembre 2019;

## **20. – CONTRATS & ENTENTES**

- 20.1** Autorisation - Contrat de services professionnels à la firme Tetra-Tech – Plans et devis - Réaménagement d’une section de la rue Dalhousie;
- 20.2** Autorisation - Demande d’autorisation auprès du MELCC en vertu de l’article 32 (22, 30) de la Loi sur la qualité de l’environnement (LQE) - Construction d'une conduite d'eau d'un réseau d'égout sanitaire et d'infrastructures de drainage pluvial sur les rues Dalhousie et le chemin Ridge ;
- 20.3** Autorisation - Contrat à Couverture Germain Thivierge pour la réfection du bassin 11 de la toiture au 72, rue Dalhousie;
- 20.4** Autorisation - Autorisation des dépenses pour la réfection de l'immeuble industriel du 72 Dalhousie;
- 20.5** Autorisation de signature de contrat avec 9396 4302 Québec Inc. relatif à l'échange de lots sur la rue Poirier;
- 20.6** Approbation – Reconduction du bail avec R.P. Screw Machine Products Inc.;
- 20.7** Autorisation - Service de transport adapté – Renouvellement du contrat avec l'organisme Sur les Routes du St-Laurent;
- 20.8** Autorisation - Service de transport adapté - Autorisation à Ste-Barbe à titre de municipalité mandataire pour 2020 de l'organisme Sur les Routes du St-Laurent;
- 20.9** Autorisation - Service de transport adapté - Acceptation des prévisions budgétaires 2020 de l'organisme Sur les Routes du St-Laurent;
- 20.10** Autorisation - Service de transport adapté - Acceptation de la grille tarifaire 2020 de l'organisme Sur les Routes du St-Laurent;
- 20.11** Contrat de services professionnels à la firme Shellex infrastructures – Relevé pour les travaux d'infrastructures de la rue Hunter ;
- 20.12** Autorisation – Octroi du contrat pour la collecte, le transport et le traitement des matières recyclables ;
- 20.13** Autorisation – Octroi du contrat pour la collecte, le transport et l'enfouissement des matières résiduelles ;

## **30. – ADMINISTRATION & FINANCES**

- 30.1** Approbation - Approbation des révisions budgétaires 2019 de l'Office municipal d'habitation du Haut-Saint-Laurent;
- 30.2** Approbation - Prévisions budgétaires 2020 de la Régie intermunicipale de la patinoire régionale de Huntingdon et quote-part 2020;
- 30.3** Autorisation - Demande de contribution financière - Centre de Ressources Familiales du Haut St-Laurent;
- 30.4** Autorisation - Demande de contribution financière – Fondation Arthur-Pigeon - Campagne de souscription 2019-2020;

- 30.5 Autorisation – Demande de contribution financière année 2019 – Marché Fermier du Comté de Huntingdon ;
- 30.6 Autorisation - Demande de contribution financière année 2020 : Petite Bibliothèque verte;
- 30.7 Autorisation - Demande d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

#### **40 – RÉGLEMENTATION**

- 40.1 Approbation - Calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2020;
- 40.2 Approbation – Attribution d'un nom pour le parc situé sur la rue Châteauguay connu sous le numéro de lot 3 229 395;
- 40.3 Approbation – Attribution du nom de la voie de circulation «Carré Morrison»;

#### **50 – NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL**

- 50.1 Approbation – Nomination de Mathieu Morin à titre de premier répondant pour le Service incendie de la Ville de Huntingdon;
- 50.2 Approbation - Nomination d'un représentant de la Ville pour l'organisme Sur les Routes du St-Laurent;

#### **60. –VARIA**

- 60.1 Approbation – Appui et demande de création d'un nouveau fonds pour financer la réfection du réseau routier local;

#### **70. –RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS**

- 70.1 Monsieur Denis St-Cyr:
- 70.2 Madame Andrea Geary:
- 70.3 Monsieur Dominic Tremblay:
- 70.4 Monsieur Florent Ricard:
- 70.5 Monsieur Maurice Brossoit:
- 70.6 Monsieur Rémi Robidoux:

Levée de la séance

---

#### **Adoption de l'ordre du jour**

**19-12-02-5149 Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr  
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay  
Et résolu à l'unanimité:**

**D'adopter** l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du lundi 2 décembre 2019.

Adopté

## **ANNONCES ET DÉPÔT DES DOCUMENTS**

### **Rapport sur la situation financière au 30 novembre 2019**

La trésorière dépose l'état de la situation financière de la Ville de Huntingdon au 30 novembre 2019.

### **Dépôt de la liste des dépenses autorisées au 30 novembre 2019**

#### **Comptes à payer – Novembre 2019**

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses autorisées au 30 novembre 2019.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, *Johanne Hébert*, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

---

*Johanne Hébert, trésorière*

### **Rapport sur la situation financière Investissement au 30 novembre 2019**

#### **Dépenses d'investissement – Novembre 2019**

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses autorisées Investissement pour le mois de novembre 2019.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, *Johanne Hébert*, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

---

*Johanne Hébert, trésorière*

### **Dépôt de la liste des dépenses investissement autorisées en novembre 2019**

## **Comptes à payer –Novembre 2019**

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses investissements autorisées au 30 novembre 2019.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, **Johanne Hébert**, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

---

**Johanne Hébert, trésorière**

## **Dépôt du Registre de la réception de dons, de marque d'hospitalité ou des avantages reçus par les membres du conseil municipal**

En vertu de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, la greffière dépose le registre public des déclarations des membres du conseil de la municipalité concernant les dons, les marques d'hospitalité ou tous autres avantages.

Ce registre ne contient aucune déclaration depuis la dernière séance au cours de laquelle un tel registre a été déposé, soit le 3 décembre 2018.

## **Période d'information du maire**

Aucun sujet.

## **Période de questions du public**

Aucune question.

## **10. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

### **Adoption des procès-verbaux**

#### **Séance ordinaire du 4 novembre 2019**

**Considérant** que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 4 novembre 2019 ;

**Considérant** la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19).

19-12-02-5150

**Il est proposé par madame Andrea Geary  
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 4 novembre 2019 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

### **Séance extraordinaire du 5 novembre 2019**

**Considérant** que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du mardi 5 novembre 2019 ;

**Considérant** la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19).

19-12-02-5151

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit  
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le procès-verbal de la séance extraordinaire du mardi 5 novembre 2019 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

## **20. CONTRATS**

### **Contrat de services professionnels à la firme Tetra-Tech – Plans et devis et demande de CA au MELCC – Travaux de prolongement des réseaux d'égouts et d'aqueduc de la rue Dalhousie**

**Considérant** les discussions intervenues avec les compagnies Gestion Imseel Inc et Faubourg du Haut-St-Laurent en rapport au projet domiciliaire du secteur de la rue Dalhousie;

**Considérant que** dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Dalhousie et du développement domiciliaire des parcelles 2, 3 et 6, il y a lieu de mandater une firme d'ingénierie pour la préparation des plans et devis des infrastructures municipales, des documents de soumission et de la demande d'autorisation au MELCC pour les travaux de prolongement du réseau d'égout sanitaire, de distribution d'eau potable et de la mise en place d'un nouveau réseau d'égout pluvial sur la rue Dalhousie, entre la traverse de la voie ferrée et le chemin Ridge ainsi que la reconstruction du pavage existant;

**Considérant que** l'ensemble des travaux sera réalisé en trois (3) phases et que la phase I de ces travaux fera l'objet d'un premier règlement d'emprunt et qu'à cet effet, il y a lieu d'inclure dans le mandat de services professionnels, la préparation d'une estimation des coûts de travaux et d'un plan du bassin de taxation pour le règlement d'emprunt;

**Considérant** l'offre de services professionnels reçue de la firme Tétra-Tech pour la réalisation de l'ensemble des documents pour un montant de 37 800 \$ plus les taxes applicables.

19-12-02-5152

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit  
Appuyé par madame Andrea Geary  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**Que** le conseil municipal octroie le contrat de services professionnels à la firme Tétra Tech au montant de 37 800 \$ plus les taxes applicables.

**Que** la dépense de 39 685,28 \$ soit financée à même les crédits disponibles du fonds général de l'exercice financier où ces dépenses seront engagées dans l'attente de l'approbation du règlement d'emprunt relativement à l'objet de ces travaux qui prévoira le renflouement du fonds général pour le montant des dépenses engagées.

Adopté

**Demande d'autorisation auprès du MELCC en vertu de l'article 32 (22, 30) de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) - Construction d'une conduite d'eau d'un réseau d'égout sanitaire et d'infrastructures de drainage pluvial sur les rues Dalhousie et le chemin Ridge**

**Considérant que** le Conseil a décrété des travaux de construction d'une conduite d'eau, d'un réseau d'égout sanitaire et d'infrastructures de drainage sur la rue Dalhousie et le chemin Ridge;

**Considérant que** la firme Tétra Tech QI inc. a été mandatée par le Conseil pour la préparation des plans et devis pour la réalisation de ces travaux;

**Considérant que** cette action nécessite une autorisation en vertu de l'article 32 (22, 30) de la Loi sur la qualité de l'environnement;

**Considérant que** la Ville doit présenter une demande d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

19-12-02-5153

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux  
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

**Que** le Conseil autorise que soit présentée une demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 32 (22, 30) de la Loi sur la qualité de l'environnement.

**Que** le Conseil autorise la firme Tetra Tech QI inc. à soumettre au nom de la Ville, une demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour l'obtention de l'autorisation nécessaire à la réalisation des travaux et qu'il autorise la firme Tetra Tech QI inc. à signer tous les documents nécessaires à une telle demande.

**Que** le Conseil certifie que le projet présenté ne contrevient à aucun règlement municipal et ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation.

**Que** la Ville s'engage à transmettre au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée.

**Que** la Ville s'engage à entretenir les ouvrages de pratiques de gestion optimales des eaux pluviales (PGO) et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien de ceux-ci.

Adopté

**Contrat à Couverture Germain Thivierge pour la réfection du bassin 11 de la toiture au 72, rue Dalhousie**

**Considérant** que l'état du bassin 11 de la toiture de l'immeuble industriel du 72, rue Dalhousie nécessite des travaux de réfection ;

**Considérant** la soumission reçue de Couvertures Germain Thivierge (2012) pour la fourniture et la pose d'un revêtement sur une superficie d'environ 1 050 pieds carrés pour le bassin 11 pour un montant de 9 660 \$ plus les taxes applicables.

19-12-02-5154

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr  
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**Que** le conseil municipal octroie le contrat à la compagnie couvertures Germain Thivierge 2012 au montant 9 660 \$ plus les taxes applicables.

**Que** la dépense de 9 660.00 \$ soit financée à même le surplus accumulé affecté à cet effet.

Adopté

**Autorisation des dépenses pour la réfection de l'immeuble industriel du 72 Dalhousie**

**Considérant** que l'immeuble industriel du 72, rue Dalhousie a nécessité des travaux de réfection afin de protéger la structure du bâtiment;

**Considérant** que les dépenses suivantes ont dû être engagées dans la réalisation des travaux, soit :

<b>Fournisseur</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>
Groupe Lou-Tec	Appareil de levage	22 238.54 \$
Récupération Hart	Conteneur à rebuts	11 428.14 \$
Sylvio Galipeau	Pierre	720.00 \$
Marcel Charland	Réparer brique	2 140.00 \$
Excel Électrique	Électricité	1 619.15 \$



Gicleur Sud-Ouest	Système de gicleur	350.00 \$
Plomberie Valleyfield	Plomberie	262.61 \$
<b>Total des dépenses</b>		<b>38 758.44 \$</b>

19-12-02-5155

**Il est proposé par madame Andrea Geary  
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**Que** le conseil municipal autorise les dépenses engagées pour la réalisation des travaux de réfection de l'immeuble du 72, rue Dalhousie d'un montant de 38 758.44 \$.

**Que** lesdites dépenses soient financées à même le surplus accumulé affecté à cet effet.

Adopté

**Autorisation de signature de contrat avec 9396 4302 Québec Inc. relatif à l'échange de lots sur la rue Poirier**

**Considérant** les discussions intervenues entre monsieur Craig Lefebvre de la compagnie 9396-4302 Québec Inc et la Ville de Huntingdon dans le cadre d'un projet de construction domiciliaire de 5 unités de 8 logements sur la rue Poirier;

**Considérant** le plan préparé par la firme J Dagenais, architecte, en date du 27 septembre 2019, sous le numéro de dossier AR19-2749;

**Considérant qu'**aux fins de la réalisation du projet, un échange de lots est requis entre la Ville de Huntingdon et la compagnie 9396-4302 Québec Inc représentée par son président, monsieur Craig Lefebvre;

**Considérant que** le lot numéro 3 230 039 cédé par la Ville n'a jamais été utilisé comme voie de circulation;

19-12-02-5156

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux  
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**Que** le Conseil municipal autorise l'échange d'un lot et d'une partie de lot entre la Ville de Huntingdon et la compagnie 9396-4302 Québec Inc représentée par son président, monsieur Craig Lefebvre des immeubles connus et désignés comme étant les lots suivants :

- Une partie du lot numéro 3 229 964 de 9396-4302 Québec inc. d'une superficie de 11.6 mètres carrés à la Ville de Huntingdon sans contrepartie financière.
- Le lot numéro 3 230 039 de la Ville à Gestion ImSeel inc. d'une superficie de 1 191.6 mètres carrés au prix établi au rôle d'évaluation municipale soit 100 \$.

**Que** cette vente soit faite sans aucune garantie de titre ou autre et que les acheteurs consentent à prendre les immeubles dans l'état où ils se trouvent.

**Que** les frais de notaire, d'enregistrement, d'arpenteur et tout autre frais afférent à cette transaction sont sous la responsabilité financière de la compagnie 9396-4302 Québec inc.

**Que** le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, l'acte notarié.

Adopté

### **Renouvellement du contrat de bail avec R.P. Screw Machine Products inc.**

**Considérant** le bail intervenu entre la compagnie R.P. Screw Machine Products Inc., représentée par Messieurs Michael Renyo, président et Peter jr. Renyo, secrétaire et la Ville de Huntingdon, d'une durée de trois (3) ans débutant le 1<sup>er</sup> juillet 2015 et se terminant le 30 juin 2018, pour l'occupation d'un local industriel, d'une superficie approximative de 7 969 pi.ca., situé dans l'immeuble industriel du 4, rue Lorne, Huntingdon;

**Considérant que** la compagnie désire reconduire le bail pour une durée de trois (3) ans suivant les mêmes termes et conditions.

19-12-02-5157

**Il est proposé par madame Andrea Geary  
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil autorise le renouvellement du bail avec R.P. Screw Machine Products Inc., pour la location d'un local industriel d'une superficie approximative de 7 969 pieds carrés, situé dans l'immeuble industriel du 4, rue Lorne à Huntingdon, pour une période additionnelle de trois (3) ans suivant les termes et conditions inscrits au bail.

**Que** le conseil autorise le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon ledit bail.

Adopté

### **Service de transport adapté – Renouvellement du contrat avec l'organisme Sur les Routes du St-Laurent**

**Considérant que** la Ville de Huntingdon désire continuer sa participation au service de transport adapté fourni par l'organisme «Sur les Routes du St-Laurent» pour l'année 2020;

**Considérant que** la contribution totale des municipalités s'élève à 57 003 \$, laquelle est répartie en fonction de la population de chacune des municipalités participantes selon un tarif de 3,00\$ par habitant;

**Considérant que** la quote-part de la Ville de Huntingdon pour l'année 2020 s'élève à 7 464 \$;

**19-12-02-5158**

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit  
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** la Ville de Huntingdon renouvelle sa participation au service de transport adapté pour 2020 avec l'organisme «Sur les Routes du St-Laurent».

**Que** la Ville de Huntingdon s'engage à payer sa quote-part des coûts de l'année 2020 d'un montant de 7 464 \$ payable à l'ordre de la «Municipalité de Sainte-Barbe».

**Que** cette dépense soit prévue et financée au budget 2020.

Adopté

**Service de transport adapté - Autorisation à Ste-Barbe à titre de municipalité mandataire pour 2020**

**Considérant que** la municipalité de Sainte-Barbe a signifié son acceptation de demeurer la municipalité mandataire représentant les municipalités participantes au service de transport adapté fournit par l'organisme «Sur les Routes du St-Laurent» pour l'année 2020 en attente d'un changement de mandataire vers la MRC du Haut-Saint-Laurent.

**19-12-02-5159**

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit  
Appuyé par madame Andrea Geary  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** la Ville de Huntingdon accepte que la municipalité de Sainte-Barbe demeure la municipalité mandataire pour 2020 pour le service de transport adapté.

Adopté

**Acceptation des prévisions budgétaires 2020 du service de transport adapté de l'organisme Sur les Routes du St-Laurent**

**Considérant que** l'organisme «Sur les Routes du St-Laurent» a préparé ses prévisions budgétaires du transport adapté pour l'année 2020, totalisant des revenus et des dépenses de 415 851 \$;

**19-12-02-5160**

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay  
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** la Ville de Huntingdon accepte les prévisions budgétaires du transport adapté pour l'année 2020 telles que présentées.

Adopté

**Service de transport adapté - Acceptation de la grille tarifaire 2020 de l'organisme Sur les Routes du St-Laurent**

**Considérant que** l'organisme «Sur les Routes du St-Laurent» a préparé la grille tarifaire des usagers du transport adapté pour l'année 2020.

**19-12-02-5161**

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux  
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** la Ville de Huntingdon autorise la grille tarifaire des usagers du transport adapté pour l'année 2020 telle que présentée.

Adopté

**Contrat de services professionnels à la firme Shellex infrastructures – Relevé pour les travaux d'infrastructures de la rue Hunter**

**Considérant que** dans le cadre des travaux d'infrastructures projetés de la rue Hunter, il y a lieu de mandater une firme d'ingénierie pour un mandat visant à réaliser le relevé topographique de la partie de la rue Hunter visée par les travaux;

**Considérant que** le plan d'intervention d'aqueduc, d'égout et de chaussée de la Ville, établit que l'état des infrastructures de la rue Hunter nécessite des travaux prioritaires visant à remplacer les conduites vétustes qui mettent en péril le bon fonctionnement des réseaux;

**Considérant** l'offre de services professionnels reçue de la firme Shellex Infrastructures pour la réalisation du mandat pour un montant de 2 000 \$ plus les taxes applicables.

**19-12-02-5162**

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay  
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**Que** le conseil municipal octroie le contrat de services professionnels à la firme Shellex infrastructures au montant de 2 000 \$ plus les taxes applicables.

**Que** la dépense de 2 099,75 \$ soit financée à même les crédits disponibles du fonds général de l'exercice financier où ces dépenses seront engagées dans l'attente de l'approbation du règlement d'emprunt relatif à l'objet de ces travaux qui prévoira le renflouement du fonds général pour le montant des dépenses engagées.

Adopté

**Octroi du contrat pour la collecte, le transport et le traitement des matières recyclables**

Le sujet est reporté à une séance ultérieure.

**Octroi du contrat pour la collecte, le transport et l'enfouissement des matières résiduelles**

Le sujet est reporté à une séance ultérieure.

**30. ADMINISTRATION & FINANCES**

**Approbation des révisions budgétaires 2019 de l'Office municipal d'habitation du Haut-Saint-Laurent**

**Considérant que** l'Office municipal d'habitation du Haut-Saint-Laurent a soumis à la Ville des révisions budgétaires pour l'année 2019 en date du 8 novembre 2019 en rapport à des corrections apportées au budget pour les travaux de remplacement, amélioration et modernisation.

**19-12-02-5163**

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr  
Appuyé par madame Andrea Geary  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil municipal approuve les révisions budgétaires en date du 8 novembre 2019 de l'Office municipal d'habitation du Haut-Saint-Laurent telles que présentées.

Adopté

**Prévisions budgétaires 2020 de la Régie intermunicipale de la patinoire régionale de Huntingdon et quote-part 2020**

**Considérant que** la Régie intermunicipale de la patinoire régionale de Huntingdon a adopté son budget pour l'année 2020;

**Considérant que** pour l'année 2020, le montant des dépenses et des revenus s'élèvent à 393 054 \$;

**Considérant que** pour l'année 2020, le montant de la quote-part de la Ville de Huntingdon s'élève à 14 844 \$;

**Considérant qu'**en vertu de l'article 603 du Code municipal du Québec, la Régie doit transmettre son budget aux municipalités membres pour adoption.

**19-12-02-5164**

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux  
Appuyé par madame Andrea Geary  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le Conseil municipal de la Ville de Huntingdon adopte les prévisions budgétaires 2020 de la Régie intermunicipale de la Patinoire Régionale de Huntingdon d'un montant de 393 054 \$.

**Que** le Conseil municipal de la Ville de Huntingdon autorise le versement du montant de la quote-part établi à 14 844 \$ pour l'exercice financier 2020.

**Que** la dépense soit financée à même le budget qui sera prévu à cet effet pour 2020 au poste budgétaire 02 701 30 751.

Adopté

**Demande de contribution financière - Centre de Ressources Familiales du Haut St-Laurent**

**Considérant que** le Centre de Ressources Familiales du Haut St-Laurent demande à la Ville une contribution financière pour les aider à organiser une fête de Noël le 18 décembre prochain pour environ 80 enfants;

19-12-02-5165

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr  
Appuyé par madame Andrea Geary  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil municipal autorise le versement d'une contribution financière de 150 \$ au Centre de Ressources Familiales du Haut St-Laurent.

Adopté

**Demande de contribution – Fondation Arthur-Pigeon - Campagne de souscription 2019-2020**

*Le conseiller Dominic Tremblay déclare être en situation de conflit d'intérêts par sa situation d'administrateur de la Fondation Arthur-Pigeon et se retire de la séance pour toute la durée des délibérations et du vote relatifs à la présente question.*

**Considérant que** la Fondation Arthur-Pigeon désire offrir des bourses aux élèves performants de l'école secondaire;

**Considérant que** la Ville de Huntingdon désire contribuer à la réussite des jeunes de son territoire.

19-12-02-5166

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit  
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr  
Et résolu à l'unanimité :**

**D'accorder** une contribution financière au montant de 250 \$ à la Fondation Arthur-Pigeon pour sa campagne de souscription 2019-2020.

**Que** la dépense soit financée à même le budget prévu à cet effet au poste budgétaire 02-701-90-970.

Adopté

**Demande de contribution – Marché Fermier du Comté de Huntingdon**

**Considérant que** le Conseil municipal désire soutenir financièrement le Marché Fermier dans ses activités lesquelles offrent à la communauté un accès à des aliments saisonniers de qualité, cultivés localement et vendus directement par les producteurs.

19-12-02-5167

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr  
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay  
Et résolu à l'unanimité :**

**De verser** une contribution financière de 2 000 \$ au Marché Fermier du Comté de Huntingdon.

**Que** la dépense de 2 000 \$ soit financée à même le budget prévu à cet effet au poste budgétaire 02-701-92-970 .

Adopté

**Demande de contribution financière année 2020 : Petite Bibliothèque verte**

Le sujet est reporté à une séance ultérieure.

**Demande d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel**

**Considérant que** le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

**Considérant que** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

**Considérant qu'**en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

**Considérant que** ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

**Considérant que** ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

**Considérant que** la Ville de Huntingdon désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

**Considérant que** la Ville de Huntingdon prévoit les formations suivantes au cours de la prochaine année afin de répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire, soit;

- Opérateur de véhicule d'élévation : **5 candidats**
- Opérateur d'autopompe : **5 candidats**
- Sécurité des intervenants lors d'intervention impliquant des véhicules électriques, hybrides et à pile combustible : **15 candidats**

**Considérant que** la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Haut-Saint-Laurent en conformité avec l'article 6 du Programme;

19-12-02-5168

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux  
Appuyé par madame Andrea Geary  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** la Ville de Huntingdon présente une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Haut-Saint-Laurent.

Adopté

#### **40. RÉGLEMENTATION**

##### **Calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2020**

**Considérant que** l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

19-12-02-5169

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr  
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit  
Et résolu à l'unanimité:**

**D'adopter** le calendrier ci-après établissant la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2020, lesquelles débiteront à 19 heures:

- Lundi 13 janvier
- Lundi 3 février
- Lundi 2 mars
- Lundi 6 avril
- Lundi 4 mai
- Lundi 1<sup>er</sup> juin
- Lundi 6 juillet
- Lundi 10 août
- Mardi 8 septembre (7 septembre : Fête du travail)
- Lundi 5 octobre
- Lundi 2 novembre
- Lundi 7 décembre

**QU'**un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la greffière conformément à la Loi des Cités et villes.

Adopté

##### **Attribution d'un nom pour le parc situé sur la rue Châteauguay -Lot 3 229 395**

**Considérant que** le parc situé en bordure de la rivière Châteauguay face au Centre d'hébergement du comté de Huntingdon n'a pas de dénomination;

**Considérant que** le nom d'un lieu permet de préserver le patrimoine d'une municipalité ainsi que l'histoire locale et qu'à cet effet, le Centre d'hébergement faisant face au dit parc, a pendant plusieurs années été utilisé comme hôpital pour les résidents de la région;



**Considérant que** le conseil municipal désire honorer l'un des premiers médecins de la Ville de Huntingdon en nommant ce parc « Docteur Francis W. Shirriff » (1811-1893).

**19-12-02-5170**

**Il est proposé par madame Andrea Geary  
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le Conseil municipal de la Ville de Huntingdon nomme ce parc « Docteur Francis W. Shirriff ».

**Qu'**une demande d'officialisation soit déposée à la Commission de toponymie du Québec à cet effet.

Adopté

#### **Attribution du nom de la voie de circulation «Carré Morrison»**

**Considérant que** le conseil municipal a résolu, lors de la séance ordinaire du 4 novembre 2019, d'attribuer le nom «*Croissant Morrison*» à une nouvelle rue dans un projet domiciliaire du quartier ouest de la Ville;

**Considérant que** ce nom est donné en l'honneur de monsieur John Morrison, 2<sup>e</sup> maire de la Ville de 1852 à 1858;

**Considérant que** la Commission de toponymie indique que le générique *croissant* ne peut s'appliquer puisque cette rue n'est pas en forme d'arc ou de demi-cercle, mais plutôt en carré;

**Considérant qu'**après délibération les membres du conseil ont fixé leur choix sur le nom «*Carré Morrison*».

**19-12-02-5171**

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr  
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**D'attribuer** le nom officiel de «*Carré Morrison*» à la nouvelle rue située dans le secteur ouest de la municipalité.

**Qu'**une nouvelle demande d'officialisation soit déposée à la Commission de toponymie du Québec à cet effet.

**Que** la résolution no. 19-11-04-5132, adoptée à la séance ordinaire du 4 novembre 2019, soit abrogée.

Adopté

## **50. NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL**

### **Embauche de M. Mathieu Morin – Premier répondant au Service de la Sécurité incendie**

**Considérant que** monsieur Mathieu Morin a déposé sa candidature à titre de premier répondant pour le département de la Sécurité incendie de la Ville;

**Considérant que** monsieur Morin a les qualifications requises pour occuper ce poste;

**Considérant** la recommandation du directeur du Service de la Sécurité incendie, monsieur Marc Voyer.

**19-12-02-5172**

**Il est proposé par madame Andrea Geary  
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux  
Et résolu à l'unanimité :**

**De nommer** monsieur Mathieu Morin à titre de premier répondant au sein du Service de la Sécurité incendie de la Ville de Huntingdon.

**Que** la période de probation d'une année, requise pour les nouveaux premiers répondants, soit réalisée sous la supervision du directeur du service des incendies lequel devra fournir au Conseil municipal une évaluation au terme de cette période.

**Que** l'embauche soit sous réserve de l'absence d'antécédents judiciaires en lien avec le poste.

Adopté

**Nomination d'un représentant de la Ville pour l'organisme Sur les Routes du St-Laurent**

**Considérant que** l'organisme Sur les Routes du St-Laurent a demandé que la Ville de Huntingdon nomme un représentant des municipalités pour siéger au comité Sur les Routes du St-Laurent.

**19-12-02-5173**

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay  
Appuyé par madame Andrea Geary  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** la Ville de Huntingdon confirme la nomination du conseiller, monsieur Denis St-Cyr, à titre de représentant du mandataire, soit la municipalité de Sainte-Barbe, au conseil d'administration de l'organisme *Sur les routes du St-Laurent*, dans le cadre du contrat entre le mandataire et Sur les routes du Saint-Laurent pour les services de transport adapté sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-Laurent, et ce, à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2019.

Adopté

**60. VARIA**

**Appui et demande de création d'un nouveau fonds pour financer la réfection du réseau routier local**

**Considérant que** de nombreuses routes en milieux ruraux sont en piètre état;

**Considérant que** des municipalités en milieux ruraux ne peuvent assumer adéquatement les frais de réfection et de maintien de ces routes;

**Considérant que** le Programme de voirie locale actuellement en vigueur ne permet pas aux municipalités rurales d'y participer en raison, notamment, de la compétition avec les besoins de plusieurs grandes villes;

**Considérant que** la MRC du Haut-Saint-François et cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon) ont signé une entente confiant à la MRC la réfection et l'entretien de cette route;

**Considérant que** la MRC du Haut-Saint-François et ces cinq municipalités initient un mouvement afin de demander au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au ministre des Transports la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement tout en considérant les éléments suivants :

- a) La capacité de payer des municipalités;
- b) L'accès difficile aux programmes existants;
- c) Les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables;
- d) La pérennité des infrastructures.

**19-12-02-5174**

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr  
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** la Ville de Huntingdon appuie la résolution de la MRC du Haut-Saint-François et des cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon).

**Que** cette demande soit adressée au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et au ministre des Transports avec copie à la députée de la circonscription de Huntingdon, madame Claire IsaBelle, afin de susciter l'engagement de ces instances et rassembler les budgets nécessaires.

Adopté

## **70. RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS**

**Monsieur Denis St-Cyr** : Il n'y a pas eu de réunion de l'Office municipal d'habitation du Haut-Saint-Laurent par faute de quorum. La prochaine réunion aura lieu le 16 décembre prochain.

**Monsieur Dominic Tremblay** Il a assisté à une rencontre avec l'ingénieur civil pour des travaux d'infrastructures qui seront effectués sur la rue Dalhousie. De beaux projets de développement sont à venir dans la ville.

Les membres du conseil ont discuté de l'intérêt qu'il y aurait à acquérir un panneau d'affichage électronique pour la diffusion de messages pour les citoyens.

Il y aura une rencontre de travail entre les directeurs de service des différents départements et les membres du conseil municipal pour

discuter et planifier les orientations et les investissements pour l'année budgétaire 2020.

**M. Rémi Robidoux** : Le système de refroidissement de la patinoire de l'aréna régionale a eu quelques problèmes, ce qui a occasionné la fonte de la glace. Les réparations ont été effectuées et la patinoire est fonctionnelle.

**Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé;

**19-12-02-5175**

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay  
Appuyé par madame Andrea Geary  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** la séance soit levée à 19 h 34.

Adopté

---

André Brunette, Maire

---

Denyse Jeanneau, Greffière